

Sénégal 2013

Capitale : Dakar

Type de gouvernement: République

Population (estimée) : 12 873 601

PDB par habitant : 598 212 FRANCS CFA

Indice de développement humain (IDH) :0,47

Pérennisation des OSC: 4,2

L'apaisement des relations dans la sphère politique amorcé après l'élection présidentielle de mars 2012 s'est consolidé en 2013. Cependant la résilience du système de gouvernance démocratique consacrée par deux alternances en 2000 et en 2012, ne met pas le Sénégal à l'abri de dysfonctionnements dans la conduite de l'action publique et des processus électoraux. Les règles de dévolution du pouvoir politique n'ont pas une rationalité interne suffisamment forte pour garantir un cheminement démocratique sans turbulences. **A titre d'illustration, on peut évoquer le processus de réforme de la politique de décentralisation, qui consacre la communalisation universelle avec l'érection des communautés rurales en communes, du département en collectivité locale et la suppression des conseils régionaux. La région reste une entité administrative mais elle n'est plus une collectivité locale. Cette réforme, appelée Acte III de la décentralisation, a suscité la méfiance des acteurs politiques de l'opposition. Celle-ci considère que le gouvernement veut utiliser l'argument de la réforme pour reporter les élections locales initialement prévues le 16 mars 2014. Elle sera confortée dans son analyse par le report des élections locales jusqu'au 29 juin 2014.**

Toutefois, des actes majeurs ont été posés par les pouvoirs publics pour renforcer le système de régulation de l'action publique à travers notamment la mise en place du Conseil économique, social et environnemental et de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC).

Dans la partie Sud du pays, où se déroule un conflit opposant l'armée nationale au Mouvement des forces démocratiques de Casamance depuis 1982, dont certaines franges réclament l'indépendance, on note une consolidation de l'accalmie. Le processus de dialogue entre le gouvernement et les principaux chefs de la branche armée du MFDC se poursuit grâce notamment à l'implication de l'ancien maire de Ziguinchor, Robert Sagna et communauté chrétienne de Sant'Egidio. Après la libération, le 9 décembre 2012, des neuf militaires détenus par Salif Sadio, qui opère dans le Sindhia frontalier de la République de Gambie, on n'a noté la libération, le vendredi 12 juillet 2013, des neuf démineurs qui travaillaient pour l'opérateur de déminage sud- africain Mechem. Ces démineurs étaient détenus par César Atoute Badiate, un des chefs de la branche armée

du Mouvement des forces démocratiques de Casamance, dont la base se trouve à Kassolole près de la frontière avec la Guinée Bissau.

- Parallèlement, un processus de réforme des institutions a été impulsé par le Président de la République. A cet effet, il a nommé un ministre en charge de cette mission et mis en place une Commission nationale de réforme des institutions (CNRI). Les OSC ont participé aux consultations organisées dans l'ensemble des régions administratives pour recueillir les préoccupations et avis des acteurs.

Il faut également souligner que des figures emblématiques de la société civile ont intégré des institutions étatiques, notamment la présidence de la République, le gouvernement et la Commission nationale des droits de l'homme en 2012. Ces initiatives individuelles n'ont pas eu d'incidence majeure sur l'exercice du pouvoir, qui a été caractérisé par la forte emprise des partis politiques sur la gouvernance de l'action publique. L'absence d'initiatives d'animation politique de nature à mobiliser les citoyens est caractéristique de l'année 2013.

Relativement aux orientations de l'action publique, on note l'adoption d'un nouveau cadre de référence constitué par la Stratégie nationale de développement économique et social (2014-2017) et le Plan Sénégal Emergent, qui en est la matrice opérationnelle plan de réalisation. Le contexte social est marqué par des attentes citoyennes élevées vis-à-vis du gouvernement en matière d'accès à l'emploi des jeunes, de baisse du coût de la vie et des facteurs de production tels que l'électricité et l'eau.

Dans ce contexte, l'apaisement des relations entre l'Etat et les ONG s'est consolidé mais on note une baisse du niveau de partenariat opérationnel qui accentue la dépression liée à la crise du financement entraînant ainsi la cessation d'activités voire la disparition d'ONG. Ce processus amorcé avec le dépérissement de l'Agence du fonds social de développement (AFDS), du Programme national d'infrastructure rural (PNIR) et du Programme de lutte contre la pauvreté (PLCP) est notamment lié à la baisse drastique du faire-faire. La concentration des programmes étatiques de lutte contre la pauvreté et de développement de l'espace rural n'a pas renforcé le partenariat technique avec les ONG. Le Programme national de développement rural (PNDL), qui s'est substitué aux instruments susmentionnés n'a pas répondu aux attentes en matière de partenariat avec les ONG. Le PNDL ne consent à délégué la réalisation d'activités de renforcement de capacités aux ONG que si celles-ci acceptent de lui laisser la gestion des ressources financières et le choix des réceptifs où se déroulent les sessions de formation.

Dans ce climat de morosité du partenariat Etat-ONG, *(Il faut distinguer les avancées en matière de participation des ONG et de la société civile en générale dans les instances de gouvernance et de regulation de l'action publique évoquées dans la section "image publique" et la regression relativement au partenariat dans le cadre de la mise en oeuvres des politiques sectorielles, programmes et projets publics de lute contre la pauvreté ou de développement* Jil convient cependant de souligner les exceptions que constituent le ministère de la Santé et de l'Action sociale, dont les programmes (lutte contre le Vih-Sida, lutte contre le paludisme, lutte contre la tuberculose, Renforcement du système de santé-GAVI/**Renforcement du Système de Santé**) mettent largement à contribution les ONG. On peut également évoquer l'attitude de l'Autorité de régulation des marchés publics qui a approuvé une proposition de convention de partenariat initiée par le CONGAD et qui vise l'appropriation et un exercice participatif de ses missions à travers des sessions de renforcement de capacités, des activités d'information-

sensibilisation et la mise en œuvre de plans d'action régionaux de suivi citoyen de l'attribution et de l'exécution des marchés publics au niveau des collectivités locales. Le nombre d'OSC enregistré n'est pas disponible. En dépit des recherches effectuées en consultant notamment le site de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, nous ne disposons pas d'informations sur le nombre d'OSC enregistrées.

Au Sénégal, toutes les organisations de la société civile (OSC) ne sont pas des ONG. Dans la famille des organisations de la société civile (OSC), on trouve des associations sans statut d'ONG, des organisations communautaires de base... Les associations sont déclarées. Afin d'avoir une existence légale, toute association doit être déclarée officiellement auprès du ministère de l'Intérieur. Le dossier doit être déposé auprès de l'autorité administrative du ressort du siège de l'association. Si aucune réserve n'est soulevée, l'autorité administrative transmet un avis motivé au Gouverneur de région. Le Gouverneur de région est tenu de délivrer à l'association un récépissé de reconnaissance dans un délai maximal de trois mois à compter du dépôt du dossier.

Si les activités de l'association prennent une envergure nationale ou s'il s'agit d'une association religieuse ou étrangère. Le dossier est transmis à la Direction générale de l'administration territoriale (DGAT) du ministère de l'Intérieur afin de vérifier les statuts. Un récépissé ou une attestation sera ensuite délivrée à l'association par le Directeur général de l'administration territoriale par délégation du ministre de l'Intérieur. Nous n'avons pas obtenu d'information sur le nombre d'OSC n'ayant pas le statut d'ONG que confère un agrément délivré par le ministère de l'Intérieur sur la base d'un avis donné par la commission interministérielle. Cette commission a été mise en place par Décret, sa composition est fixée par un arrêté ministériel, donne un avis technique au ministère de l'Intérieur qui prend la décision de délivrer l'agrément à l'organisation requérante.

L'information sur le nombre d'associations, qui ont obtenu l'agrément d'ONG délivré par le ministère de l'Intérieur est disponible au niveau de la Direction du partenariat avec les ONG au ministère de l'Intérieur. Les informations recueillies le mardi 27 mai 2014 auprès de cette Direction indiquent qu'en 2013, 421 ONG agréées ont été recensées. Cette même Direction indique qu'à la date du 27 mai 2014, l'effectif ONG agréées est de 527.

Contexte juridique: 4.7 Conserver ce score

La refondation du cadre d'intervention des ONG et de partenariat avec l'Etat se poursuit. Le processus de refondation repose sur une convention cadre qui consacre la fin de la tutelle et le partenariat. La convention cadre fixe les modalités d'enregistrement et d'intervention mais aussi de redevabilité et d'exonération sur les investissements. Dans la perspective du CONGAD, l'objectif est de faire évoluer la convention cadre pour en faire une loi. En attendant la signature de la convention cadre Etat-ONG, les procédures d'enregistrement en vigueur continuent à s'appliquer. Depuis 2013, les réalisations et perspectives présentées dans le dossier de demande d'enregistrement doivent être certifiées par des attestations délivrées par les autorités locales du lieu de réalisation et des conventions de financement signées.

Parmi les innovations majeures introduites par la convention cadre, on peut citer le passage de la tutelle à une relation de partenariat, la fin du régime des sanctions, la mise en place de mécanismes conjoints de concertation, d'harmonisation, de suivi et de redevabilité impliquant les ONG, l'administration territoriale, les services étatiques déconcentrés et les collectivités locales. **Le gouvernement, à travers le ministère de l'Intérieur, a décidé d'impliquer les**

ONG dans les conférences d'harmonisation des interventions des acteurs du développement local organisées par les Gouverneurs des régions. Cette initiative, dont la mise en œuvre est rendue difficile par l'indisponibilité de ressources financières et la dispersion des acteurs, vise notamment à rationaliser les interventions et amener les ONG à rendre compte régulièrement à l'administration territoriale et aux collectivités locales. Afin d'en améliorer l'efficacité et de coordonner la participation des ONG, conformément aux principes du partenariat, le CONGAD, le plan de mise en œuvre du projet de convention cadre a prévu l'organisation d'ateliers de partage et de dialogue réunissant les acteurs du développement local (administration territoriale, les services déconcentrés de l'Etat, les conseils locaux/collectivités locales, le secteur privé, les ONG. Il est également prévu l'élaboration et la présentation aux Gouverneurs de rapports sectoriels (Education, santé, agriculture...) des ONG intervenant dans les régions.

Ce dispositif s'étend au niveau régional (régions administratives). Afin de mieux prendre en compte les préoccupations spécifiques des acteurs du développement local, un atelier de partage du projet de convention cadre, de présentation de ses mécanismes et d'échanges a été organisé par le CONGAD en partenariat avec le Gouverneur de Thiès le vendredi 6 septembre 2013. La rencontre a réuni les ONG, l'administration territoriale, les services étatiques déconcentrés et les collectivités locales.

Dans toutes les régions du Sénégal, des services d'avocat sont disponibles mais pas toujours accessibles, En dehors des OSC spécialisées dans la promotion des droits humains et comptent des avocats parmi leurs membres, les autres paient des honoraires pour accéder à des services juridiques délivrés par des cabinets d'avocats. Il faut également souligner que certaines organisations telle que l'Association des femmes juristes (AFJ), le Réseau africain pour le développement intégré (RADI) mettent à contribution des juristes pour apporter une assistance juridique aux personnes ou communautés vulnérables.

Afin d'assurer la continuité des services délivrés par les ONG aux communautés défavorisées, le CONGAD a réussi à convaincre la Commission interministérielle d'examen et de suivi des programmes d'investissement dont les activités étaient gelées de lui confier la responsabilité d'organiser ces réunions **à son siège ou au siège de l'Union pour la solidarité et l'entraide (USE), une ONG membre du CONGAD.** Cette initiative a permis à 47 ONG, dont les dossiers étaient en instance, de disposer d'un programme d'investissement approuvé par le ministre de l'Economie et des finances et donnant droit à des exonérations sur les investissements. __Les ONG peuvent fonctionner librement et exprimer leurs critiques sur l'action publique mais elles doivent, sur la base du décret No 2010-1490, être soumises à un contrôle sur l'origine et l'utilisation de leurs ressources. Les ONG, dont le programme d'investissement a été approuvé par le ministère de l'Economie et des Finances bénéficient d'exonération sur les équipements.

Il n'existe pas de lois interdisant aux ONG d'obtenir des revenus de leurs fournitures de biens et de services. Dans la pratique, les ONG obtiennent des revenus de leurs fournitures de biens et de services mais ces ressources sont réinvesties dans l'appui aux communautés. Certains appels d'offres du gouvernement aux niveaux local et central, notamment dans les domaines de la santé, de l'hydraulique, de l'assainissement, de la production de semences... sont ouverts aux ONG. Elles participent à la mise en œuvre de plusieurs programmes publics.

Capacités organisationnelle: 4,0 Conserver ce score

L'environnement international reste défavorable en 2013. La persistance de la crise financière déjà soulignée en 2012 est une contrainte majeure pour les ONG travaillant avec des partenaires étrangers.

Cette crise du financement entraîne la disparition des ONG qui n'arrivent pas à s'adapter, la mobilité des personnels les plus qualifiés en quête de meilleures conditions d'exercice. Elle a conduit plusieurs ONG à développer des stratégies alternatives pour mobiliser des ressources. Dans ce cadre, ces organisations, qui ont développé de fortes capacités de gouvernance et d'intervention, réalisent des missions de consultance et de prestations de services. Les ressources ainsi engrangées sont investies dans l'appui aux populations défavorisées.

Il n'existe pas de groupes de soutien à l'action des ONG. Le mécénat, y compris le mécénat d'entreprise, et l'apport de ressources dans le cadre de l'exercice de la responsabilité sociale de l'entreprise restent à promouvoir. En 2013, un groupe de chercheurs lié au Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), qui est basé à Dakar (Sénégal) a publié un ouvrage avec le soutien de Trust Africa, qui met l'accent sur cette limite.

Concernant la planification stratégique, il faut noter qu'elle fait partie des facteurs de résilience des ONG qui ont continué à accompagner les communautés malgré la raréfaction des financements. La planification stratégique permet de disposer d'un cadre de référence précis prenant en compte la cohérence entre compétences, secteurs d'intervention, expérience, capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles et mise à contribution des expertises internes. Elle leur donne une bonne lisibilité aux yeux des partenaires potentiels, la possibilité d'établir des partenaires sur la base de convergences d'axes stratégiques mais aussi de générer des ressources à travers des contrats de prestation, de consultance ou la mise en œuvre d'activités de services génératrices de revenus qui seront réinvestis. Sur cette base, les ONG peuvent présenter de meilleurs arguments aux partenaires techniques et financiers de leurs secteurs d'intervention.

En plus de l'élaboration de plans stratégiques, les ONG consolide leur structure de gestion interne en adoptant des manuels de procédures dont le bon usage est supervisé par des conseils d'administration. Aux exigences internes de bonne gouvernance et à la volonté de se conformer aux principes et règles que la société civile demande à l'Etat de respecter, s'ajoutent les exigences des partenaires techniques et financiers qui prévoient des audits dans les conventions de financement dont le montant dépasse en moyenne 100 000 dollars.

Relativement au personnel, on note toujours une tendance à la spécialisation et à la professionnalisation pour mieux répondre à la complexité des missions et services. La concentration de personnel qualifié dans les organisations offrant les meilleures conditions de travail et de rémunération se confirme également. Du fait de l'inexistence de fonds d'appui ou de financements dédiés aux plans stratégiques capacités, les capacités d'adaptation à l'évolution de l'environnement technique restent fortement liées à la signature de contrats importants. Globalement les bénéficiaires principaux du Fonds mondial ou d'agences bilatérales de coopération sont les rares organisations qui peuvent renouveler régulièrement et de manière importante leurs moyens logistiques (véhicules) et l'outil informatique (ordinateurs, logiciels, photocopieuses...). Relativement à l'accès à la téléphonie mobile et

internet, il n'y a pas de contrainte significative. La concurrence entre les opérateurs et la gamme des prix des appareils diversifient l'offre mais aussi l'accessibilité géographique et financière avec des coûts abordables. Certaines ONG, telle qu'Aide et Action utilisent même la téléphonie mobile pour améliorer la communication avec leurs cibles et le suivi de leurs activités dans le secteur éducatif. L'utilisation des média sociaux notamment dans le cadre d'activités de plaidoyer est en train de se développer grâce notamment à des organisations telles que l'Institut PANOS et Oxfam.

Face à la crise du financement, les ONG ont consolidé leurs capacités institutionnelles d'adaptation en mettant en œuvre des stratégies alternatives de mobilisation de ressources pour continuer à accompagner les communautés défavorisées. Dans ce cadre, elles ont su saisir les opportunités de plus en plus rares de partenariat avec des programmes publics et inscrire leur appui aux communautés défavorisées dans le cadre de programmes multi-acteurs qui favorisent la mutualisation et augmentent la cohérence et l'impact des interventions.

Parmi les stratégies d'adaptation, qu'elles ont développées, on peut citer :

- Le partenariat avec le Programme intégré de développement économique et social (PIDES) : l'Association Conseil Action a réalisé pour le compte du PIDES l'étude du milieu et l'identification des besoins prioritaires dans la région de Dakar. A Kaolack, l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES) intervient dans la mise en œuvre de ce programme financé par la Coopération italienne ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes multi-acteurs fondés sur la synergie des compétences distinctives d'ONG. Ce type d'approches est notamment soutenu par des organisations telles qu'Oxfam et ICCO.
- Le placement de personnes ressources dans le cadre de partenariat entre ONG étrangères et ONG locales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de santé. Une partie de la rémunération des personnes ressources mises à contribution est utilisée pour couvrir des frais de structure de l'organisation locale ;
- L'hébergement de programmes qui partagent les frais de structures ;
- L'imputation aux bénéficiaires d'une partie des coûts des services délivrés, notamment par les écoles (Association culturelle d'aide à la promotion éducative et sociale-ACAPES) et centres de formation professionnelle (Association sénégalaise d'aide à la formation et à l'insertion des nécessiteux-ASAFIN) qu'elles ont ouvertes ;
- La mise en location de salles de réunion et de centres d'hébergement, notamment pour des ateliers ou des sessions de formation résidentielles.

Viabilité financière: 4,9 Conserver ce score

La persistance de la crise financière déjà soulignée en 2012 est une contrainte majeure pour les ONG travaillant avec des partenaires étrangers. Cette tendance lourde est accentuée par :

- L'inexistence d'allocations de fonds publics dédiés aux ONG pour la réalisation de programmes et de projets publics ;
- Le retrait d'agences de coopération (Pays-Bas, Suisse, Autriche) ;
- Le non respect du principe de subsidiarité par les organismes du système des Nations Unies et les ONG internationales ;

- L'allocation des ressources de certains partenaires techniques et financiers à des ministères sectoriels, tel que le ministère de la Femme qui a reçu la totalité des fonds destinés à l'organisation de la participation du Sénégal à la Conférence des Nations unies sur la condition féminine. Ce mécanisme d'acheminement exclut les Organisations de femmes des rencontres internationales, qui sont des moments essentiels de plaider et d'influence ;
- La généralisation des appels à propositions qui mettent les ONG en compétition, les éloignent de leurs axes stratégiques d'intervention, les obligent à supporter des apports pouvant atteindre 15% du financement et dans certains cas favorisent celles qui peuvent présenter les garanties financières exorbitantes exigées.

Confrontée depuis plus de dix ans à une crise récurrente du financement, dont l'une des conséquences est la suppression des appuis institutionnels, les ONG qui poursuivent leurs missions ont développé une grande capacité de résilience fondée sur des mécanismes, outils et pratiques de gouvernance et de gestion efficaces parmi lesquels, on peut citer le renouvellement régulier des instances (conseil d'administration), les manuels de procédures administratives et financières, les activités de suivi, les audits et les évaluations périodiques. Pour trouver une solution structurelle et durable à la raréfaction de financements prévisibles des programmes et projets des ONG, le CONGAD a fait des propositions notamment à la Délégation de la Commission européenne en vue de la création d'un guichet dédié aux ONG intervenant dans le secteur de l'environnement, à la Coopération chinoise pour la création d'un guichet réservé aux ONG sur la base d'un manuel de gestion proposé par le CONGAD, à la coopération italienne et à la Banque mondiale pour le financement de programmes multi-acteurs couvrant plusieurs régions administratives.

Concernant la structure de gestion interne, les dynamiques d'autorégulation interne, la professionnalisation et les exigences du partenariat avec les administrations et programmes publics ou avec les partenaires techniques et financiers bi ou multilatérales ont favorisé la mise en place de structures de gestion interne. Ces structures sont fondées sur des compétences techniques (comptable, responsable administratif et financier, des outils (manuel de procédures...), logiciels de gestion et des contrôles externes réalisées par des cabinets d'audit. Il existe une division reconnue des responsabilités entre le conseil d'administration et les membres du personnel. Concernant les ONG, qui ont un système de gouvernance démocratique et transparent, le conseil d'administration, qui est régulièrement renouvelé s'engage dans la gouvernance de l'organisation et veille au respect des engagements contractuels et à la vérification de l'utilisation adéquate des fonds sur la base de rapports (narratif et financier) et de rapports d'audits, dont certains sont commandités par les partenaires financiers.

COMPOSITION DU PERSONNEL DES ONG.

Les ONG ont une bonne connaissance de la gestion des ressources humaines aussi bien en ce qui concerne les descriptifs de poste que les contrats et les politiques de gestion rationnelle de la masse salariale. Les contraintes sont plutôt liées à la raréfaction des financements destinées aux charges intentionnelles. L'internalisation des coûts de personnel dans les budgets des contrats de subvention ou de service ne génère pas suffisamment de ressources pour maintenir un personnel permanent compétent et rémunéré notamment durant les phases de transition entre deux financements. Il n'y a pas suffisamment de volontaires recrutés parce que cette « solution » génère des coûts ; l'ONG doit souvent supporter une partie des charges (locatives, indemnités) liées à la mise à disposition de volontaires. Quant aux volontaires locaux, ils sont rares du fait de la situation socioéconomique difficile du Sénégal et des familles qui n'incite pas au mécénat de compétence.

La volonté et le besoin de visibilité et de gestion des données et connaissances favorisent le recrutement d'administrateurs des technologies de l'information, notamment par les ONG internationales et plus rarement par des ONG locales. Les disparités constatées sont liées aux capacités financières. En dehors des ONG actives dans la promotion et la défense des droits de l'homme ; telles que la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme, l'Organisation nationale des droits de l'homme (ONDH) qui compte des avocats parmi leurs membres, le recours au service d'avocat est souvent ponctuel et s'inscrit en général dans le cadre de la gestion de contentieux.

Plaidoyer: 3,8 Conserver ce score

En 2013, On note, par ailleurs, une évolution dans les dynamiques relationnelles des acteurs, le ciblage et les objectifs. L'émergence d'alliances constituées d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires de base a permis d'élargir le spectre du plaidoyer. Ces processus de recomposition ont également entraîné la constitution d'alliances avec des syndicats d'enseignants pour porter le plaidoyer sur des enjeux tel que la résolution de la crise universitaire ou la suppression des quotas de recrutements dans l'enseignement élémentaire laissés à la discrétion du ministère. Dans ce dernier cas, l'alliance constituée par l'ONG ACAPES, l'ONG Aide et Action et la plateforme multi-acteurs COSYDEP qui compte des syndicats parmi ses membres, a joué un rôle déterminant. Relativement au ciblage, l'accent est mis sur les décideurs locaux qui ont des missions importantes dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques et de la gouvernance de l'action publique dans les collectivités locales, notamment en matière de gestion des ressources naturelles.

Parmi les réalisations, on peut aussi citer :

- **L'intégration** du CONGAD dans la Commission nationale de réforme foncière mise en place par le Président de la République à la suite de la diffusion d'un rapport d'étude réalisée par le CONGAD et intitulé « Gouvernance du foncier agrosylvopastoral dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam. » La Commission, dont les activités avaient été gelées en décembre 2012 a repris ses activités le 10 avril 2014 sous la présidence du Professeur Moustapha Sourang, qui a remplacé Maître Doudou Ndoye, qui a présenté sa démission. Notre objectif est d'influencer la réforme foncière pour une prise en charge adéquate des droits fonciers des petits producteurs mais aussi des femmes et des jeunes qui veulent avoir un accès légal (consacré par un titre d'affectation par une commission domaniale) aux terres à usage agricole. A cet effet, nous avons déjà élaboré, de manière participative, les documents portant propositions des ONG avec le soutien de l'Union européenne et en partenariat avec Oxfam et CARITAS.
- L'intégration du Conseil national de concertation et de coordination des ruraux (CNCR)
- L'action du Réseau migrations et développement (REMIDEV), qui a mené des activités de renforcement des capacités de journalistes Rail Bi FM-Oxy Jeunes) dans le cadre du projet Loujna, de sensibilisation de l'opinion à travers les médias et de plaidoyer ciblant le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur pour interpeller l'Etat sur l'assistance aux migrants arrêtés au Maroc suite à une manifestation devant l'ambassade du Sénégal à Rabat. Aujourd'hui des radios telles que Sud FM et Walf Fm ainsi que des chaînes de télévisions diffusent régulièrement des reportages sur les migrants dans les pays d'accueil (France, Espagne, USA...) et de transit (Maroc).
- La prise en compte dans le rapport national porté par le gouvernement des principales conclusions et recommandations du rapport portant « Contribution des Organisations de la Société Civile du Sénégal à l'Evaluation des OMD et à l'Identification des Priorités du Sénégal dans la Perspective de l'Elaboration de l'Agenda du Développement Durable Post

Commentaire [JN1]: Est-ce que tous ces points en exergue sont des initiatives nouvelles en 2013 ? Des Illustrations ? Comparer les chiffres des campagnes de plaidoyer en 2013 avec celui de 2012.

Modifier cette liste, svp. Nous rappelons que le présent rapport porte sur de événements intervenus en 2013. Il est donc important que les exemples choisis portent effectivement sur la même période. La discussion sur les modifications doit prendre en comparaison la situation de 2013 par rapport à celle de 2012.

Réponse L'intégration du CONGAD et du CNCR à la Commission nationale de réforme foncière a été obtenue en 2012.

2015 », dont la réalisation a été initiée par le CONGAD avec l'appui de la plateforme CONCORDE, du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France à Dakar et de World Wide Fund (WWF). Notre objectif est d'influencer, avec nos collègues des autres pays africains, l'agenda du développement post 2015 sur la base des priorités identifiées par les communautés. Le processus de plaidoyer pour l'adoption d'objectifs de développement post 2015 prenant en compte la lutte structurelle contre les inégalités et les objectifs de développement de nos pays se poursuivra jusqu'en septembre 2014 à travers une série d'activités de dialogue et de plaidoyer, y compris au siège des Nations Unies.

- La constitution, par Caritas Sénégal, d'une large coalition au Sénégal pour lancer la campagne mondiale sur le droit à l'alimentation adéquate et nutritive initiée par le réseau Caritas internationalis.

Ces réalisations offrent des opportunités de coopération entre les pouvoirs publics et les OSC ; et permettent à ces dernières de participer à différents niveaux de prises de décisions ou d'influence des politiques publiques. Des activités de lobbying ont été menées en ciblant la présidence de la République, la Primature mais également les principaux partenaires techniques et financiers avec qui le CONGAD a rencontré à quatre reprises pour les amener à soutenir, auprès des plus hautes autorités publiques, la refondation du cadre d'intervention et de partenariat avec l'Etat.

PLAIDOYER LOCAL POUR LA REFORME JURIDIQUE.

La communauté élargie des ONG sait parfaitement qu'un cadre juridique et réglementaire favorable est nécessaire pour renforcer l'efficacité et la pérennisation des ONG. C'est la raison pour laquelle les ONG, dans leur diversité (locales, nationales, des pays du Nord, internationales) ont participé à l'initiative prise par le CONGAD pour proposer un projet de convention cadre dont la signature, qui est attendue, sera suivie d'actions de plaidoyer en vue de l'adoption d'une loi tirant sa substance de ce document.

Fournitures de services : 3,9

La crise persistante du financement a conduit les ONG à diversifié leurs stratégies de mobilisation et de génération de ressources pour poursuivre l'appui aux communautés. Le recouvrement des coûts est devenu un aspect déterminant dans le cadre de l'élaboration des propositions techniques et financières. Les ONG internalisent les charges de structures liées au projet. Elles sont, par ailleurs, de plus en plus attentives au recouvrement des coûts dans le cadre des collaborations fondés sur le faire-faire.

La programmation du 11^{ème} Fonds européen de développement conduit par le ministère de l'Economie et des Finances et la Délégation de la Commission européenne avec la participation des principales organisations de la société civile a prévu des appels à propositions réservés aux acteurs non étatiques en ce qui concerne le secteur de concentration « Eau et Assainissement ». Des appels seront également lancés pour soutenir l'action des acteurs non étatiques dans le domaine de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, le Fonds mondial a décidé d'augmenter l'allocation de ressources destinées au financement des programmes de lutte contre le VIH Sida, le paludisme et la Tuberculose dans le cadre desquels les ONG bénéficiaires et sous-bénéficiaires signent des contrats de prestation. Cette perspective pourrait s'élargir avec l'extension du Programme de Couverture maladie universelle initié par le Gouvernement du Sénégal, et tout indique une amélioration en 2014.

En 2013, la bonne qualité des services délivrés par les ONG notée les années précédentes, s'est confirmée. Le caractère social de l'intervention des ONG, qui met l'accent sur la rentabilité sociale, n'altère pas la qualité des services délivrés. Cette caractéristique est reconnue et appréciée par le gouvernement notamment les ministères. A titres d'illustrations, on peut citer le ministère de la Santé, qui salue la contribution des ONG à la lutte contre le paludisme, le Sida et la tuberculose mais aussi sa participation au renforcement du système de santé avec un offre de services standards et de soins accessibles, le ministère de l'Hydraulique qui collabore avec les ONG dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement notamment dans l'espace rural et les centres péri-urbains, le ministère de l'Education qui bénéficie de l'appui des ONG dans le renforcement de capacités de ses personnels, la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation (PAQUET 2013-2025), la prise en charge des communautés défavorisées avec les écoles communautaires de base.

Des ONG telles Action et Développement (ACDE), Association sénégalaise de recherche et d'appui pour le développement communautaire (ASRADEC) et Enda Economie populaire (Enda Ecopole) se sont illustrées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de renforcement de la nutrition initié par le gouvernement du Sénégal. Toujours dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, les ONG CONCEPT, Action humaine pour le développement intégré au Sénégal (AHDIS) et l'Association pour la promotion et le développement de la jeunesse (APDJ) interviennent dans le cadre du Le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté « PALAM » (Accord - Cadre global, signé à Dakar, le 31 juillet 2008 entre le Gouvernement du Sénégal et la Banque Islamique de Développement, à travers des actions d'alphabétisation et de promotion d'activités génératrices de revenus au bénéfice des femmes défavorisées.

Relativement à l'information sur l'exercice des missions de service public des ONG et des réalisations en faveur des communautés défavorisées, sa diffusion s'est renforcée. En plus de la publication de périodiques (bulletins d'information), de la diffusion de rapports d'études imprimés ou en ligne, un effort considérable a été noté en 2013 en ce qui concerne le partenariat avec les chaînes de radio pour une large information du public et un plaidoyer à grande échelle. A titre d'illustrations, on peut citer les émissions diffusées par la Radio Futur Média (RFM). Consacrées aux défis de l'éducation et de la formation, elles sont sponsorisées par la COSYDEP. On peut également évoquer les émissions initiées par l'Association des femmes juristes.

Infrastructure: 4.7

Relativement à l'accès à des centres de soutien fonctionnels, appropriés, efficaces et durables, les ONG sont toujours confrontées à une situation défavorable en 2013. Il y a certes des réalisations parmi lesquelles on peut citer le soutien de la Fondation New Field à l'ONG Association des jeunes agricultures (AJAC) d'Oussouye en Casamance, le soutien que les Fondations allemandes (Rosa Luxembourg, Konrad Adenauer, Friedrich Ebert, Neumann) apportent aux ONG notamment en matière de formation, d'analyse des politiques publiques, de plaidoyer et de publication.

Depuis plusieurs années, des ONG sollicitent des formations sur la gestion axée sur les résultats mais du fait de l'inexistence d'un centre de soutien prenant en charge ce besoin, elles ne peuvent faire appel qu'à des prestataires privés (Instituts, Ecoles de formation ou cabinets)

dont les exigences financières excèdent les capacités de la plupart des ONG. Les coûts des formations délivrées, par exemple, par le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), peuvent atteindre 10 000 dollars.

La Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) délivre également des formations certes moins onéreuses mais les sessions qu'elle organise ne sont pas à la portée de toutes les ONG. Les ONG qui veulent que leur personnel bénéficie de ces formations doivent payer en moyenne 1500 dollars par personne pour les frais d'inscription. Il faut également souligner l'action du Centre nationale de ressources éducationnelles qui met à disposition des informations.

Pour accéder à l'information scientifique la plus pointue notamment en matière de données satellitaires ou de caractérisation des ressources en eau, les ONG actives dans la gestion de l'environnement, dans la réponse aux inondations ou dans la réalisation de forages doivent acheter les services nécessaires auprès du Centre de suivi écologique (CSE) ou de Direction générale de la prévision des ressources en eau (DGPRE).

Concernant l'assistance technique dans le cadre des démarches administratives pour l'obtention de l'agrément d'ONG ou l'approbation des programmes d'investissement, le CONGAD a mis en place un Bureau d'appui aux ONG. Ce Bureau les accompagne dans l'élaboration et le suivi de leurs dossiers administratifs et programmes d'investissement soumis à l'appréciation des commissions interministérielles chargées (i) du suivi des demandes d'agrément et (ii) de l'examen et du suivi des programmes d'investissement dont l'approbation permet de bénéficier d'exonération sur les investissements.

Le CONGAD a été créé en 1982 par des Organisations Non Gouvernementales intervenant au Sénégal en vue d'une gestion coordonnée des relations avec l'Etat et les autres partenaires. Instrument de matérialisation de l'ambition des ONG intervenant au Sénégal, le CONGAD, compte 180 membres. Il a une expérience avérée de renforcement des capacités des organisations de la société civile, des collectivités locales et des média. Il s'investit, par ailleurs, dans la coordination des activités de développement, de lobbying et de plaidoyer pour l'émergence d'une société civile forte pouvant influencer les politiques publiques. Le CONGAD, qui a vocation à promouvoir le dialogue politique, économique, social et culture, organise pour une participation efficiente des ONG à la formulation, à la gouvernance, à l'audit social et au suivi-évaluation des politiques publiques.

Vision du CONGAD : « Par la participation citoyenne responsable, œuvrer pour une société panafricaine, démocratique, de solidarité, de justice économique et d'appui, ancrée dans nos valeurs culturelles positives, ouverte sur le monde et orientée vers un développement humain durable ».

Mission : « Promouvoir le développement participatif par le renforcement des capacités de ses membres, le dialogue politique, social, économique, culturel et le plaidoyer. »

Objectif : Renforcer la contribution et l'influence positives du mouvement ONG dans le développement au Sénégal et dans la sous- région Ouest africaine pour relever les défis de la mondialisation et du développement durable.

A cet effet, le conseil inscrit l'exercice de ses compétences distinctives et missions d'appui dans les **axes stratégiques** ci-après :

- Le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des organisations de la société civile, des collectivités locales et des médias
- Le renforcement des capacités d'analyse et de formulation de positions et propositions communes des organisations de la société civile pour une action publique efficiente et prenant en charge les droits humains ainsi que les priorités des communautés et les besoins de développement
- La capitalisation et diffusion des expériences des ONG pour rendre visibles leurs actions et consolider leurs capacités d'action
- L'audit social des politiques publiques
- La promotion du dialogue politique, économique, social et culturel pour influencer les politiques publiques nationales, africaines et internationales

Structuration et gouvernance

- **L'assemblée Générale :** C'est l'instance suprême de décision, où les membres peuvent faire valoir leurs droits. Elle décide des orientations et de l'organisation du CONGAD. L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire, et peut se réunir autant de fois que nécessaire en sessions extraordinaires.
- **Le Conseil d'administration :** Il s'occupe des aspects politiques de l'institution. Le Conseil d'administration veille au respect des textes de l'organisation et à la réalisation de ses missions en vue de l'atteinte des objectifs. Il est composé de onze membres titulaires. Les suppléants sont au nombre de trois. Tous les membres sont élus en assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les membres du Conseil d'administration sont élus parmi les représentants, à l'assemblée générale, des ONG membres du CONGAD à jour de leur cotisation. Le Conseil d'administration du CONGAD est régulièrement renouvelé depuis 1982.
- **La Direction exécutive :** C'est l'organe opérationnel de l'institution, formé d'une équipe pluridisciplinaire. Elle est chargée de la planification et de l'exécution des programmes.
- **Les Réseaux thématiques :** Les réseaux sont des espaces d'échange et d'action concertée entre les ONG, les personnes ressources, et les institutions de développement intéressées par les stratégies du mouvement ONG. Ils constituent, par ailleurs, des cadres de capitalisation des expériences, et des pôles de compétence dans des secteurs spécifiques du développement. Les réseaux réunissent des ONG membres et non membres du CONGAD et des OCB, dont les actions portent sur les thématiques visées. Ils exécutent avec succès des projets en synergie avec de larges secteurs de la société civile, de l'Etat et des collectivités locales.

Le CONGAD s'appuie sur huit (8) réseaux thématiques :

- ✓ Le RESSIP (Réseau santé, Sida et Population)
- ✓ Le GED : Réseau genre et développement
- ✓ Le RED : Réseau Environnement et Développement
- ✓ Le REC : Réseau Epargne et crédit
- ✓ Le RECIDDHUP : Réseau citoyenneté, Démocratie, Droits Humains et Paix
- ✓ Le Réseau alphabétisation
- ✓ Le Réseau Art et Culture
- ✓ Le Réseau Développement Urbain et lutte contre la Pauvreté

Les cellules régionales : Ce sont des espaces de décentralisation, de démocratisation de la vie associative du CONGAD, de partage et de mutualisation sur toute l'étendue du territoire national existant dans chacune des quatorze régions administratives du Sénégal. Elles sont

ouvertes aux ONG membres et non membres du CONGAD ainsi qu'aux OCB. La cellule régionale est l'instance de concertation des ONG d'une même région.

Les observatoires régionaux de la gouvernance et du développement local : Ouverts aux élus locaux et aux journalistes, les quatorze observatoires régionaux de la gouvernance et du développement local sont rattachés aux cellules régionales.

Les commissions ad hoc : Elles sont mises en place pour mener des réflexions sur des questions qui interpellent la communauté ou la nation et sur lesquelles, le CONGAD veut apporter sa contribution.

Les groupes de travail : Elles sont mises en place pour coordonner les actions des ONG relativement à des enjeux tels que : les migrations, la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

- **Les programmes multi-acteurs :**

- ✓ Le Programme de Renforcement des capacités et de consolidation de la synergie entre les organisations membres du Réseau des plates-formes d'ONG de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (**REPAOC**), dont le Secrétariat est basé au CONGAD
- ✓ Le Programme de Diplomatie Non Gouvernementale porté par le CONGAD pour la région Afrique, Coordination Sud de la France pour l'Europe, VANI de l'Inde pour l'Asie du Sud, ACTION du Chili et ABONG du Brésil pour l'Amérique latine.

- **Les Programmes domiciliés :**

- ✓ (PMF/FEM/PNUD) : Micro Financement du Fonds pour l'environnement Mondial
- ✓ Plate-forme Nationale de la Société Civile pour le Suivi des OMD, Point focal de l'Alliance Mondiale Contre la Pauvreté (**GCAP**)

Le CONGAD représente les ONG et de façon plus globale, les organisations de la société civile dans les instances de gouvernance (Comité de pilotage, conseils de surveillance, Comités de suivi des indicateurs...) des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté ou de développement de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Le partenariat ONG-secteur privé reste timide. Il se limite, pour l'essentiel, à des concertations dans le cadre du dialogue avec le gouvernement notamment sur l'emploi des jeunes (dans le cadre du forum national sur l'emploi des jeunes, de larges concertations ont été organisées entre le secteur privé (Conseil national des employeurs du Sénégal, Conseil national du patronat), les syndicats et la société civile et les questions commerciales.

Image publique: 3,7 CONSERVER LE SCORE

La reconnaissance de l'action des ONG par l'opinion publique et les décideurs fortement consolidée en 2012 du fait de leur rôle dans la mobilisation citoyenne pour la préservation des acquis démocratiques du Sénégal, se poursuit.

Les pouvoirs publics, notamment le Président de la République, veille à la participation de la société civile au dialogue sur l'orientation, la formulation, la programmation, la planification,

la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'action publique. Cette relation fondée sur la crédibilité et l'image publique positive des ONG, explique la présence de la société civile au sein du Conseil économique social et environnemental (CESE), de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), de l'Office nationale de lutte contre la corruption (OFNAC), des Comités de pilotage ou conseils de surveillance des programmes publics de lutte contre la pauvreté ou de développement dans la presque totalité des domaines de l'action publique.

Quant aux relations avec les médias, elles se sont renforcées. En plus d'une large couverture de l'action des ONG, elles se traduisent aussi par des partenariats pour une large information sur des enjeux essentiels tels que la santé, l'éducation, la gouvernance du foncier (**Il ne s'agit pas de forage pétrolier mais plutôt de GESTION DES TERRES**). Il s'y ajoute que des organisations telles que la Fondation Konrad Adenauer œuvre, en partenariat avec Oxfam et l'Institut PANOS pour une appropriation des principaux enjeux du plaidoyer des ONG et de leurs initiatives visant une gouvernance équitable et inclusive des ressources foncières à usage agricole en mettant l'accent sur les droits des femmes et des jeunes.

Relativement à l'autorégulation, le CONGAD a entrepris en 2013 de reconstituer son Comité d'éthique et de déontologie, qui peut sur la base du Code d'éthique et de déontologie et de sa lettre de mission connaître des différents au sein des ONG membres ou entre celles-ci et des tiers qui la saisiraient. *Les activités du Comité d'éthique et de déontologie ont été gelées en raison du décès de trois membres d'un âge avancé.*